



**DELIBERATION n° Del.2023-XI-180**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 27  
- représentés : 5  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
**20 DEC. 2023**

De la publication le  
**20 DEC. 2023**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre  
PORTIER, *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane  
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Florence GONZALES, Gilles  
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,  
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-  
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND , Yves  
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique  
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès  
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a  
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe  
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise  
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

**ABSENTS** : Jeannie TREMBLAY-GUETTET

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Décision Modificative n° 2 – Budget Eau Affermage de la commune de Faverges-Seythenex**

**Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Il est rappelé que par Délibération n°Del.2023-III.30 du 5 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le Budget Annexe eau et affermage (B.P.) de l'année 2023. Une première décision modificative a été voté lors du conseil municipal du 15 novembre 2023, par délibération n° Del.2023-IX-154.

Il est rappelé aussi que par délibération n° Del.2022-XI-193 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté la dissolution du Budget annexe Eau Directe (Eau Régie) et intégration vers le budget annexe Eau Affermage.

Cependant, suite à cette dissolution, les amortissements des biens corporels et incorporels pour un montant de 38 511,55 € et ceux des subventions d'équipement pour un montant de 23 493,87 € du Budget Annexe Eau Directe n'ont pas été amortis pour 2023 dans le budget Eau Affermage. Comme

les crédits nécessaires à ces amortissements n'ont pas été prévus, modifications au budget Eau Affermage.

Les inscriptions budgétaires proposées dans la Décision Modificative (D.M.) n° 02 du budget annexe Eau Affermage sont les suivantes :

IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
CHAPITRE	ARTICLE		
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00
023		Virement à la section d'investissement	-37 800,00
042	6811	Dotation aux amortissements corp.et incor.	37 800,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	-23 500,00
70	70111	Produits des services du domaine-Vente d'eau aux abonnés	-23 500,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 500,00
042	777	Quote-part des subv. d'invest. transférée au cpte de résultat	23 500,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	-23 500,00
23	23151	Réseau d'adduction d'eau	-23 500,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	23 500,00
040		Subvention d'invest.transféré au cpte de Résultat (Amortiss.)	23 500,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	-37 800,00
040		Amortissement des Immobilisations	37 800,00

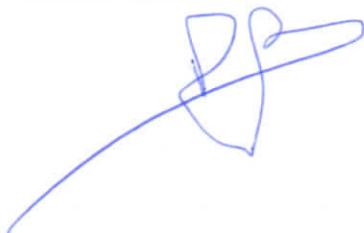
Vu l'avis favorable de la commission finances du 12/12/2023 lors la présentation de la Décision Modificative n°02 du budget annexe Eau Affermage,

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE** cette décision modificative n° 2 du budget annexe Eau Affermage de la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, ci-jointe,
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX

